

ARRETE N° 2022-009

ARRETE DE CIRCULATION DU 26 JUILLET 2022

Le Maire de Saint Didier en Brionnais

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code la route

Vu les travaux effectués sur CR les tâches, CR de Marnant, CR des Echintres, CR des Crêts, CR du Pré-long, CR du Creux de l'or et CR des Greffons.

Considérant la demande faite par l'entreprise THIVENT pour l'interdiction du stationnement et de la circulation pour la durée des travaux prévus à partir du 28 juillet 2022.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur l'emprise des travaux : CR les tâches, CR de Marnant, CR des Echintres, CR des Crêts, CR du Pré-long, CR du Creux de l'or et CR des Greffons.

Article 2 : La circulation sera interdite à tous véhicules extérieurs à l'entreprise réalisatrice des travaux : CR les tâches, CR de Marnant, CR des Echintres, CR des Crêts, CR du Pré-long, CR du Creux de l'or et CR des Greffons.

Article 3 : Cet arrêté prendra effet à partir du 28 juillet 2022.

Article 4 : La signalisation réglementaire temporaire sera fournie, mise en place et entretenue au droit du chantier par l'entreprise THIVENT.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la gendarmerie de Marcigny et à l'entreprise THIVENT.

Fait à Saint Didier le 26 juillet 2022

Le Maire

René SARROCA

